

Tests d'entrée DE/DUMI

Épreuves : du 23 juin au 4 juillet 2015 à Metz et le 2 septembre 2015 à Sélestat

1. Déposez le dossier d'inscription aux épreuves pour l'entrée dans le double cursus DE/DUMI avant le 4 mai 2015 au Pôle Musique et Danse de l'EPCC ESAL CEFEDDEM
 - a. Vous êtes admis au Pôle Musique et Danse, vous passerez les épreuves complémentaires au CFMI de Sélestat le 2 septembre 2015,
 - b. Vous n'êtes pas admis au Pôle Musique et Danse mais vous souhaitez entrer au CFMI de Sélestat : vous passerez toutes les épreuves au CFMI de Sélestat les 1^{er} et 2 septembre 2015 et si vous êtes admis vous commencerez votre cursus dès septembre 2015.

2. Déposez le dossier d'inscription aux épreuves pour l'entrée au Pôle Musique et Danse avant le 4 mai 2015 au Pôle Musique et Danse
 - a. Vous êtes admis au Pôle Musique et Danse et souhaitez tenter le double cursus DE/DUMI : déposez le dossier d'inscription aux épreuves pour l'entrée au CFMI de Sélestat avant le 22 août 2015 en précisant que vous êtes admis au Pôle Musique et Danse et vous passerez les épreuves complémentaires le 2 septembre 2015 au CFMI de Sélestat.

Épreuves : 16 et 17 juin à Sélestat et du 23 juin au 4 juillet 2015 à Metz

Vous souhaitez présenter le double cursus mais vous souhaitez vous présenter aux épreuves pour l'entrée au CFMI de Sélestat dès le mois de juin :

1. Déposez le dossier d'inscription aux épreuves pour l'entrée au CFMI de Sélestat avant le 26 mai 2015 (épreuves 16 et 17 juin 2015) et le dossier d'inscription aux épreuves pour l'entrée au Pôle Musique et Danse de l'EPCC ESAL CEFEDDEM avant le 4 mai 2015 :
 - a. Vous êtes admis dans les deux structures, vous entrez dans le cursus DE/DUMI,
 - b. Vous êtes admis uniquement au Pôle Musique et Danse : pas d'épreuves complémentaires, vous commencerez votre cursus en septembre 2015 au Pôle Musique et Danse,
 - c. Vous êtes admis uniquement au CFMI de Sélestat : pas d'épreuves complémentaires, vous commencerez votre cursus le 7 septembre 2015 au CFMI de Sélestat.